
ICANN79 | Forum de la communauté – Séance conjointe : réunion bilatérale du GAC

Lundi 4 mars 2024 – 3h00 à 4h00 SJU

DANIEL GLUCK :

Bienvenue! Prenez place. Nous sommes sur le point de commencer. Bienvenue à la présentation de la communauté NomCom qui a lieu le 4 mars 2024 à 19 h UTC. Cette session est régie par les normes attendues du comportement de l'ICANN. Les questions ou les commentaires soumises dans le chat seront lus à voix haute si elles sont dans le bon format. Dites votre nom et la langue que vous parlez. Si ce n'est pas l'anglais, parlez à un rythme raisonnable et clairement pour garantir une interprétation précise. Éteignez tous vos dispositifs lorsque vous vous exprimez et vous avez accès à toutes les fonctionnalités dans la barre outil Zoom. Je donne la parole à Nicolas Caballero, président du GAC.

NICOLAS CABALLERO :

Nicolas au micro. Merci Daniel. Merci à tout le monde. Bonjour Paul, Vanda, Jennifer, vice-présidents du GAC. Le Liban, le Royaume-Uni. Bonjour, Bienvenue à tous. 30 minutes de session. Puis il y aura une autre session avec l'équipe Conformité de l'ICANN. Alors, avant de donner la parole à Paul et à Vanda, je voulais vous faire part d'un élément important. Quelle que soit la décision que nous prendrons à la fin de la session, souvenez-vous que si nous décidons d'envoyer un

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

représentant GAC au NomCom, eh bien, cette personne n'agira pas au nom de son pays, mais en son nom. C'est important de le stipuler. Ceci dit, bienvenue! Bienvenue Wanda, Paul, Jennifer. Paul.

PAUL DIAZ :

Paul au micro. Bonjour, mon nom est Paul Diaz. Je suis le vice-président du comité de nomination. Je sais que certains d'entre vous sont arrivés à l'ICANN il y a peu, donc j'aimerais prendre quelques instants pour vous parler de ce qu'est le comité de nomination, le NomCom. Vanda a de l'expérience au GAC, au NomCom et au C.A. de l'ICANN et elle vous parlera de tout cela.

Le comité de nomination est inscrit dans les statuts de l'ICANN. Ce comité a pour prérogative de nommer des individus. Chaque année, ce comité doit nommer trois personnes siégeant au C.A. de l'ICANN, parfois des personnes qui siègent au CA du PTI – des identifiants techniques publics – dans le cadre de la transition IANA, mais également des personnes pour la GNSO, la ccNSO et l'ALAC.

Ce comité de nomination a un rôle essentiel. Nous nommons les hauts responsables de ces unités constitutives de façon importante. Le NomCom n'est pas composé de représentants, car je pense que cela va générer un malentendu. Je vais les appeler des délégués. Ce sont des représentants tirés de chacune des unités constitutives de la communauté.

Il y a une personne qui doit venir du GAC, mais ce poste est toujours vacant. Peut-être qu'il pourrait y avoir un délégué du GAC qui pourrait nous rejoindre. L'important, c'est d'avoir une perspective large qui représente toute l'organisation et avoir quelqu'un du GAC qui apporte une perspective gouvernementale. Ce serait excellent. Il faut quelqu'un qui a de l'expérience, qui a une connaissance de la communauté, qui puisse nous aider à éclairer nos décisions de nomination.

NICOLAS CABALLERO : Nico au micro. Paul, je t'interromps. Alors pour que les nouveaux représentants du GAC nous comprennent bien, actuellement, nous cherchons à envoyer un représentant du GAC, deux ou trois?

PAUL DIAZ : Paul au micro. Un représentant du GAC. Auparavant, j'étais représentant du groupe des représentants des opérateurs de registre. J'y étais pendant deux ans. Pour l'ALAC, il y a une ventilation régionale pour chacune des régions de l'ICANN. Si vous voyez le planisphère, vous verrez qu'il y a cinq personnes pour l'ALAC. Et ça, c'est important, car chacun de ces délégués régionaux ont une connaissance, ont un aperçu des besoins de l'ALAC sur le plan régional. Donc nous cherchons un représentant du GAC pour pouvoir ce poste. Donc il y a les bureaux d'enregistrement, les opérateurs de registre, les IPC, les BC, etc. Je ne vais pas tous les énumérer.

Dans le cadre de l'amélioration continue, des recommandations ont été formulées. Elles ont été éprouvées par la communauté, entérinées par

le C.A. Dès le cycle de l'année prochaine. Par ailleurs, le cycle du NomCom débute à l'assemblée générale. On organise un atelier pour réfléchir à ce cycle. On se retrouve donc au mois d'octobre et l'on se retrouve également au mois de mars. Et il y a des étapes intermédiaires. Le cycle commence doucement. On commence à accumuler des connaissances, puis les véritables travaux débutent après cette réunion. La fenêtre actuelle de candidature pour les postes à pourvoir est bien arrivée à échéance vendredi 15 mars, après la clôture des candidatures. On passe la seconde et l'on se penche sur ces candidatures. On les évalue, on sélectionne les meilleures candidatures, on mène davantage de recherche et enfin, on prend une décision au mois de juin. Et juin est un mois spécial pour ce comité de nomination. On organise des entretiens avec ces individus. Donc si vous nous rejoignez, il faut savoir que, pendant la réunion du mois de juin, vous ne serez pas disponibles pour siéger aux sessions habituelles du GAC. Vous passerez tout votre temps au comité de nomination pour sélectionner les candidats pour les postes à pourvoir.

NICOLAS CABALLERO : Merci Paul. Je vais donner la parole à Vanda, puis à Jennifer, puis je vous donnerai la parole si vous avez des questions.

VANDA SCARTEZINI : Vanda au micro Merci. J'ai eu le plaisir de siéger au GAC pendant cinq ans. Alors je veux me pencher sur un moment historique. Lorsque nous avons instauré le NomCom, Le GAC y avait envoyé un délégué. Il faut que ce soit une personne brillante, jouissant d'une grande expérience.

Aussi, c'est un poste individuel. On ne représente pas de pays et vous ne représentez pas votre propre pays. Mais il faut consacrer du temps à ces travaux en fonction de votre position au sein de votre gouvernement. Il se peut que votre agenda se trouve un peu surchargé et qu'il y ait des conflits avec votre travail régulier. Donc il faudra faire attention à cela si vous avez du temps à consacrer au NomCom car vous êtes brillant et que vous avez beaucoup d'expérience et que vous avez une grande force de travail et de la connaissance, et bien vous êtes le candidat que nous cherchons.

C'est un poste qui est réservé à un membre du GAC, mais on n'est pas là pour représenter le GAC. Il s'agit d'un processus de décision complètement indépendant et nous prenons ces décisions dans un esprit de collaboration. Il ne s'agit pas de venir au GAC et de dire : Ah oui, j'ai voté pour telle ou telle personne. Non, tout cela se fait à huis clos. On ne partage pas les noms des candidats. On ne dit pas qui siège. Tout cela est très confidentiel. Les représentants gouvernementaux ont l'habitude de travailler à huis clos. Vous, vous ne parlez pas des questions qui animent votre gouvernement au grand jour. Donc vous avez un profil adapté à ce poste. Je pense que tous ceux qui siègent ici au GAC peuvent endosser cette responsabilité. La seule chose que vous devez vous demander, c'est de savoir si vous avez suffisamment de temps pour faire cela. Nous sélectionnons les membres qui siègent au C.A. Nous nommons des individus à des postes de direction. Ce sont des décisions très importantes que nous prenons. Voici pour moi. Merci.

NICOLAS CABALLERO : Merci Vanda de ton éloquence. Alors, avant de donner la parole à Jennifer, je vous dis que l'on cherche un représentant du GAC et donc il y aura beaucoup de temps à y consacrer, grosso modo de février à juin. Jennifer, veux-tu nous en dire un mot, s'il te plaît?

JENNIFER JOHNSON : Jennifer au micro. Non, je n'ai rien à dire. Je suis Jennifer Johnson de l'équipe opérationnelle du NomCom et vous pouvez me contacter si vous le souhaitez.

NICOLAS CABALLERO : Merci Jennifer. Il me semble avoir tout dit avant de vous donner la parole pour des questions. Je vais redonner la parole à Paul pour des remarques additionnelles.

PAUL DIAZ : Paul au micro. Notre président ne pouvait pas nous rejoindre. Il voyage actuellement, mais il est connecté à distance. Donc s'il y a des questions, il pourra y répondre. La collègue de Jen, Teresa, qui chapeaute l'équipe de soutien, est également connectée. Donc il y a toute l'équipe qui est présente, donc nous pouvons répondre à vos questions. Je vous donne la parole si vous avez des questions. Et je vois désormais qu'il y a l'Inde. L'Inde.

INDE : Représentant de l'Inde. Merci beaucoup pour cette présentation. Au GAC, pour un pays en particulier, il y a un représentant du GAC qui.... Il

y a un représentant suppléant. Et un consultant alors? Lequel de ces représentants devrait siéger au NomCom? Je serais intéressant de connaître la réponse à cette question pour les membres ici présents. Deuxième question : Quel est le temps prévu que l'on doive consacrer à cette tâche? Merci beaucoup.

VANDA SCARTEZINI :

Vanda au micro. Tout d'abord, quel est le travail à accomplir? Les personnes qui souhaitent devenir des membres du conseil d'administration ou des membres de l'équipe de direction des SO et des AC, comme par exemple l'ALAC, la GNSO, y compris la PTY. Et donc c'est pour ces gens-là que nous devons évaluer les candidatures. Pour ce faire, nous avons des séances de formation, des formations pour éviter les biais, des formations qui nous aident à préparer nos entretiens avec les candidats. Donc, une fois qu'on a évalué les candidats, on en discute au sein du NomCom pour savoir si les différents candidats sont qualifiés pour occuper ces postes en particulier. Après, nous votons et par consensus, nous choisissons le meilleur candidat pour chaque poste. Donc au fur et à mesure, il y a des candidats qui sont éliminés, même si la plupart de ces candidats sont excellents et très qualifiés. Mais il n'en reste qu'un pour pourvoir un poste en particulier. Nous avons tout ce système de filtre pour aboutir aux meilleurs candidats pour pourvoir un poste en particulier. Nous menons des entretiens avec les candidats et pour ce faire, nous divisons le groupe par région. C'est plus simple de diviser le groupe par région et ces différents groupes vont mener des entretiens en ligne avec les candidats. Par la suite, nous en discutons, nous discutons des qualités de chacun des candidats.

Ensuite, s'il y a par exemple deux candidats qui sont en lice pour le même poste, nous devons considérer des aspects liés à la diversité. Les statuts constitutifs établissent des quotas pour les différentes régions au sein du conseil d'administration. On ne peut pas avoir plus de cinq membres représentant une région par exemple. Alors, si on a déjà cinq représentants d'une certaine région et que le candidat en lice appartient à cette région, il ne pourra pas être retenu. Donc, il y a cet aspect lié à la diversité qui doit être prise en compte.

NICOLAS CABALLERO : Je suis un peu perdu.

PAUL DIAZ : Permettez-moi de répéter.

VANDA SCARTEZINI : Si vous avez besoin d'autres informations, n'hésitez pas à me contacter.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup. Si je ne m'abuse, l'Inde, votre question était de savoir si un suppléant, par exemple si un représentant suppléant d'une délégation peut se porter volontaire pour représenter le GAC au sein du NomCom.

PAUL DIAZ :

Vanda vous a raconté un petit peu comment se passe le processus. Nous avons des ateliers de renforcement des capacités avant l'Assemblée générale d'octobre et avant la réunion de mars. Donc, c'est pour ça que nous arrivons deux jours avant la réunion. Nous avons eu des réunions dans la période d'intersession pour sélectionner les candidats. Cela prend cinq jours à peu près, plus le temps de déplacement. Et ensuite, nous avons ces deux réunions en face à face. Autrement, si on n'arrive pas à le faire en face à face, il faut avoir des réunions virtuelles. Vous imaginez que cela représente beaucoup de temps.

Par rapport à votre question concernant l'individu qui peut se porter candidat. Cela dépend du temps dont dispose la personne. Ce que nous demandons, c'est que la personne qui postule connaisse bien le fonctionnement de l'ICANN parce que c'est un facteur très important au moment de prendre une décision. Il faut également noter que la référence que j'avais faite à l'amélioration du processus... J'ai fait cette référence et il y a eu une recommandation qui a découlé de ce processus selon laquelle le NomCom doit avoir un mandat de deux ans pour qu'il y ait une certaine continuité.

NICOLAS CABALLERO :

Les Pays-Bas. Ensuite, il y a le Portugal. Mais d'abord une question de l'Australie : Quels sont les arrangements en matière de confidentialité et de protection de la vie privée concernant les participants du NomCom?

VANDA SCARTEZINI : Nous avons un processus très strict de confidentialité. Nous ne pouvons pas partager des informations concernant le processus interne. Nous ne partageons jamais le nom des candidats. Nous devons respecter des exigences très strictes en matière de confidentialité. Nous ne pouvons même pas avoir des informations dans nos ordinateurs. Nous devons utiliser le système pour faire tout dans le système et éviter d'avoir des informations dans nos propres ordinateurs, et cela, pour éviter toute fuite d'informations. C'est très confidentiel.

NICOLAS CABALLERO : Merci. L'Australie, est-ce que cela répond à votre question? Allez-y, s'il vous plaît.

IAN SHELDON : L'Australie au micro. Juste pour préciser, si j'ai bien compris, la personne qui fait partie du NomCom ne peut pas faire rapport au reste du GAC.

PAUL DIAZ : Il faut comprendre qu'il n'y a pas de possibilité de rapport au reste des membres du GAC. Le comité de nomination fait des points d'étape pour la communauté, mais les exigences en matière de confidentialité font que ces informations soient absolument confidentielles.

NICOLAS CABALLERO : Le Portugal. Les Pays-Bas, pardon.

MARCO HOGEWONING : Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres du NomCom d'avoir fait cette présentation et de nous avoir expliqué ces processus. Ici, je parle en mon propre nom, je parle de ma propre situation. Je ne suis pas juriste. Mais en tant que fonctionnaire gouvernemental, nous avons certaines contraintes. Et certaines exigences en matière de confidentialité par rapport aux dossiers dont nous nous occupons. Et donc je me demande quel est le lien avec les conflits d'intérêts. Merci pour votre proposition, mais en ce qui me concerne, à titre personnel, en raison de certaines contraintes de confidentialité vis à vis de mon poste de fonctionnaire gouvernemental, ce n'est pas une activité que je pourrais mener à bien. Merci.

VANDA SCARTEZINI : Merci beaucoup pour cette explication. Nous savons que certains pays ont des contraintes plus strictes que d'autres en la matière et nous savons également que c'est un poste qui a moins de liberté que d'autres. Qu'attendons-nous? Eh bien, si vous avez la possibilité de choisir une personne qui puisse siéger au NomCom, je vous demande de le faire parce qu'il est très important que des personnes expérimentées et qui connaissent le processus puissent participer à ce processus, y compris au processus de sélection des différents candidats. Parce que, par exemple, pour le conseil d'administration, il est très important que les candidats qui seront retenus soient capables de gérer les différents processus. C'est pour cela que votre participation est très importante pour nous.

NICOLAS CABALLERO : Merci beaucoup. Le Portugal, s'il vous plaît.

ANA NEVES : Je pense qu'il faut parler un petit peu en portugais. Je vais parler en portugais. Je m'appelle Ana Neves. Je suis représentante du Portugal. Comme je le disais, il faut que quelqu'un parle en portugais ici. Et je répète mon nom. Je m'appelle Ana Neves. Pour ce qui est du NomCom, merci Vanda, et merci Paul. Je vous félicite pour ce travail qui a été fait. Le GAC fait partie de cette communauté de l'ICANN et en tant que communauté, nous avons certaines obligations. Parmi ces obligations figurent celles de travailler avec les autres communautés. C'est pour cela qu'il est évident que le GAC devrait faire partie du NomCom. Nous avons eu cette discussion lors d'une autre réunion du GAC. Et nous reconnaissons que le temps que l'on doit consacrer à cette question est très important. Pour une personne qui travaille au GAC, cela représente un effort très important car cette personne ne pourra pas être présente à toutes les réunions du GAC. Je pense qu'au sein du GAC, nous devons encore discuter de cette question, car on pourrait croire que c'est facile de faire partie du NomCom et du GAC en même temps.

Mais il y a également la question de savoir qu'il y a également des contraintes au niveau gouvernemental. Nous nous trouvons dans ce genre de situation qui représente un peu un casse-tête. Notre travail au sein du GAC, et déjà notre agenda au sein du GAC, est assez chargé.

NICOLAS CABALLERO : C'est le même problème que je rencontre avec notre travail au sein du GAC et mon travail au sein du conseil d'administration. C'est impossible d'être à deux endroits en même temps, à moins que vous soyez Batman ou un super héros. Donc je vous comprends tout à fait. Vanda.

VANDA SCARTEZINI : Oui, je vais parler portugais. Alors le plus important? Eh bien, c'est le calendrier. Juin approche à grands pas, mais le NomCom s'est réuni bien avant cette session. Nous faisons partie d'une communauté qui travaille également à différents stades de l'année. Donc nous ajustons en permanence les procédures du NomCom afin que nous optimisions le temps qui est le nôtre pendant la réunion, afin que chacun puisse discuter de sujets importants et participer à ses propres groupes. Je sais que ce n'est pas toujours faisable, car nous ne sommes pas toujours disponibles pour participer à l'une ou l'autre réunion. Parfois, il faut rester des heures dans nos réunions, il faut... Et on ne peut parfois pas rentrer à l'hôtel. Ce n'est vraiment pas facile de résoudre cela. Nous avons tenté de régler ces problèmes d'emploi du temps en arrivant bien avant le début de la réunion ou en restant un peu plus longtemps après, par exemple au mois de juin. Eh bien, nous allons devoir faire cela. Il y a d'autres possibilités qui nous permettent de mieux organiser notre emploi du temps. Par exemple, nous pourrions organiser une réunion en juillet et non pas pendant la réunion de Kigali. C'est un processus démocratique. Mais tout cela est bien peut être résolu par d'autres approches.

NICOLAS CABALLERO: Oui, ce serait une excellente idée. Ce serait une bonne chose d'avoir la réunion au mois de juillet. Alors merci beaucoup à Vanda, Paul, Jennifer et à l'équipe NomCom. Merci de tous vos efforts. Merci pour votre travail. Nous clôturons la session et en même temps, je vais souhaiter la bienvenue à l'équipe conformité de l'ICANN.

Bienvenue! J'ai le plaisir de vous présenter Jamie Hedlund, un bon ami et Leticia. C'est un point de situation sur la conformité. Il y aura des points sur toute une série de sujets. Je ne vais pas me pencher sur les détails, mais sans plus attendre, je vais donner la parole à Jamie. J'ai mis un micro.

JAMIE HEDLUND : Merci Nico. Merci de nous avoir invité. Nous sommes ravis d'être ici pour vous faire un point sur la conformité, notamment pour ce qui a trait à notre approche en matière d'amendements pour l'utilisation malveillante du DNS, qui sera appliquée à partir du 5 avril. Et je vais donner la parole à Leticia Castillo, qui est responsable de ce sujet pour le département Conformité.

LETICIA CASTILLO : Leticia au micro. Merci Jamie. Je vais vous parler de l'état de préparation de notre équipe pour ce qui est de l'application des nouvelles dispositions qui entreront en vigueur le 5 avril, Nous voulons vous remercier car vous nous avez envoyé des questions, ce qui nous a permis de personnaliser cette présentation afin de vous fournir les

informations pertinentes. Nous avons réparti ces questions en trois thèmes.

Alors, équipe, préparation du système et processus. Je vais dans un premier temps répondre aux questions qui ont trait à cette thématique, mais je suis prêt à répondre à tout autre type de question si cela est nécessaire. Planche suivante, s'il vous plaît!

Il y a beaucoup de texte à l'écran, je ne vais pas le lire. Il s'agit d'illustrer les dispositions existantes au titre du 3.18 du RAA – le contrat d'accréditation du bureau d'enregistrement. Et je vous parlais de la façon dont ces dispositions ont été renforcées, notamment pour ce qui est des mesures d'atténuation qui doivent être prises par les bureaux d'enregistrement pour entraver ou interrompre les utilisations malveillantes du DNS relatives à un nom de domaine qui est exposé à de telles utilisations malveillantes. Donc je pense à l'hameçonnage, aux dévoiements, aux réseaux zombies, aux logiciels malveillants et au spam qui peut être utilisé pour déployer ces utilisations malveillantes.

Le 5 avril, l'accord de base lié aux bureaux d'enregistrement exigera des opérateurs de registre qu'ils luttent contre ces utilisations malveillantes s'ils ont une preuve de ceci. J'avoue parler de la façon dont le département conformité va mettre en place cela.

Depuis l'année dernière, l'équipe Conformité a recruté de nouvelles ressources humaines et nous avons recruté davantage de personnes pour l'amendement de cette disposition. Donc, nous avons trois

nouveaux experts, deux nouvelles personnes qui sont en formation, pour un total de quinze personnes qui s'occupent du traitement.

Nous allons principalement travailler avec cette équipe sur l'application de ces nouvelles dispositions, mais il y a également d'autres champs de travail, car il y a de l'expertise dans différents champs pour cette équipe. On ne traite pas en réalité les utilisations malveillantes de façon isolée. Parfois, il y a une interaction avec d'autres exigences. Il faut vraiment que les personnes responsables du traitement puissent identifier tous les champs qui importent pour résoudre un cas en particulier.

A cette fin, l'équipe Conformité rédige des supports de formation et a des canaux de communication dévoués à des réunions de contrôle, des formations, de l'apprentissage. On met à jour les supports afin de continuer à évoluer et à faire appliquer ces nouvelles dispositions.

Par ailleurs, nous allons continuer à tirer des enseignements de ces nouveaux processus afin de garantir une formation efficace et de garantir la continuité pour tous ces points. Nous mettons à jour nos formulaires Web. Chacun peut soumettre une plainte. Nous voulons que ces formulaires recueillent les informations pertinentes qui nous permettront de traiter cette plainte au titre des nouvelles dispositions. Nous avons reçu un grand nombre de plaintes. Nous avons vu qu'il y a une augmentation du nombre de plaintes déposées ces dernières années. Nous avons doublé le nombre de plaintes reçues depuis 2023

et nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive. Le nombre de plaintes a doublé entre 2022 et 2023 plutôt.

On met également à jour notre système de traitement des cas. Nous faisons en sorte de bien recueillir les données qui sont nécessaires pour signaler tout cela à la communauté et pour mettre en place les bonnes mesures. Je vais parler davantage du signalement, mais pour résumer, nous avons les bons outils, les bonnes ressources pour mener à bien notre mission, y compris pour faire appliquer les obligations. Ceci dit, nous allons continuer à suivre le nombre de plaintes qui sont déposées, ainsi que d'autres éléments de données pour évaluer l'efficacité. Et s'il y a besoin de plus de ressources, on se réunira avec Icannc.org pour faire le nécessaire.

Parlons du processus. J'ai dit que chacun pouvait déposer plainte auprès de nous. Nous recevons beaucoup de plaintes externes qui viennent de partout dans le monde, notamment des autorités de répression, et notamment les acteurs qui luttent contre la cybercriminalité et les utilisations malveillantes du DNS. Actuellement, notre priorité sera de traiter ces plaintes externes. Il y a plusieurs canaux qui nous permettent de superviser les plaintes que nous recevons. Il y a des tableaux de bord et des rapports qui mettent en lumière les soumissions provenant des services de répression ou de gouvernement. Habituellement, nous traitons les plaintes dans l'ordre dans lequel elles arrivent, mais nous suivons toutefois tout cela de près pour hiérarchiser.

Nous prenons également des mesures pour faciliter le traitement des plaintes bien étayées afin de limiter le nombre de plaintes invalides. L'objectif est de traiter toutes les plaintes valides de façon adéquate et pleine.

Pour ce qui est des plaintes valides, alors il n'y a pas de nombre minimum de plaintes qui doivent être déposées à l'encontre d'une partie contractante pour que l'ICANN lance un processus avec ce bureau d'enregistrement. Une seule plainte valide peut déclencher le processus de conformité. Nous suivons tous les échecs potentiels qui pourraient émerger et tous ces échecs font l'objet d'un traitement accéléré de conformité. Donc, il peut y avoir plus rapidement une déchéance de l'accréditation, mais on n'attend pas un nombre minimum de plaintes pour lancer ce processus.

NICOLAS CABALLERO : Leticia, je t'interromps. Y a-t-il des questions? Les Etats-Unis.

SUSAN CHALMERS : Je ne sais pas si l'on en est au deuxième pilier pour l'instant. Non, pas encore. Donc je vais garder ma question pour plus tard. Je veux tout simplement clarifier un point. L'équipe Conformité va-t-elle se renforcer? Il y a deux personnes qui suivent une formation. J'ai peut-être manqué quelque chose.

-
- LETICIA CASTILLO : Leticia au micro. Trois nouvelles arrivées depuis le mois de juin. Donc je disais que, en totalité, nous avons quinze opérateurs actuellement, plus deux autres qui sont en formation.
- NICOLAS CABALLERO : Merci aux États-Unis. Y a-t-il d'autres questions, des commentaires en salle ou en ligne? Je ne vois personne. Ah si, les États-Unis.
- SUSAN CHALMERS : Les États Unis au micro. Question à propos des formulaires en ligne. Ce sont des formulaires qui traitent de plaintes générales ou simplement des formulaires qui relèvent des amendements aux dispositions liées à l'utilisation malveillante du DNS?
- LETICIA CASTILLO : Il y a des formulaires spécifiques pour les plaintes déposées auprès de bureaux d'enregistrement ou d'opérateurs de registre. Et puis il y a également d'autres formulaires spécifiques pour d'autres éléments. C'est important, car cela nous permet de mieux nous organiser. Et cela nous permet de bien recueillir les données relatives aux champs que nous tentons de résoudre.
- NICOLAS CABALLERO : Merci Leticia et merci aux États-Unis. D'autres commentaires, d'autres observations? Je vous redonne la parole, Leticia, pour nous parler du processus.

LETICIA CASTILLO :

Notre processus comporte deux étapes, une étape de résolution formelle et une étape de résolution formelle et informelle. La plupart des litiges sont résolus de manière informelle, avec quelques appels téléphoniques et des notifications informelles. Si la partie contractante poursuit avec ces manquements, nous envoyons une notification formelle de manquement. C'est ce qu'on appelle le processus formel de conformité. Et s'il n'y a pas un remède qui est apporté, cela aboutit à une suspension de l'accord d'enregistrement. Ensuite, la conformité avec les obligations contractuelles nécessite certaines conditions, à savoir le renouvellement de l'enregistrement. Cela est important pour pouvoir maintenir le contrat d'accréditation.

Comme je l'ai dit avant, les conséquences de non-conformité incluent la suspension ou la résiliation de l'accréditation par l'ICANN. Il y a eu des questions par rapport... Les dispositions afin qu'elles soient applicables et exécutoires. Nous avons des documents qui fournissent davantage de détails par rapport à ces dispositions pour savoir quelles sont les actions à prendre en considération dans les différentes situations. Donc, ce document fournit des exemples très concrets, avec des faits concrets et des actions concrètes qui sont mises en place en cas de manquement. Nous demandons aux parties contractantes de nous donner des preuves de conformité. En général, on travaille au cas par cas.

Pour ce qui est de ce que nous demandons aux parties contractantes, c'est une explication des mesures mises en œuvre. Je vais essayer de

parler plus lentement. Excusez-moi. C'est qu'il y a beaucoup de choses à dire. Je disais que nous demandons aux parties contractantes de nous expliquer de manière détaillée les actions et les mesures mises en œuvre. Dans quelle mesure ces mesures étaient importantes pour pouvoir arrêter ou suspendre l'utilisation malveillante du DNS? En quel moment ces mesures ont été mises en œuvre? Et s'il y a eu des dommages collatéraux lors de la prise de cette décision de mettre en œuvre une certaine mesure? Nous nous demandons également des preuves à l'appui de ces signalements. Et ces preuves peuvent comporter des copies, par exemple des notifications avec les titulaires. Lorsqu'il y a donc une mesure qui a été mise en œuvre, ou bien nous pouvons demander un accès direct par nous-mêmes à ces informations pour comprendre pourquoi, par exemple, un domaine a été suspendu. Nous vérifions toujours que ces preuves soient bien étayées. Je vais m'arrêter pour prendre un peu d'eau.

Je disais que nous avons un grand nombre de plaintes externes qui nous arrivent tous les jours et donc nous envisageons la possibilité d'inclure des outils de surveillance supplémentaires. Nous y travaillons en ce moment. Nous allons donc en discuter avec les parties contractantes avant toute décision.

Or, nous ne nous limitons pas uniquement à des plaintes externes. Nous avons également un programme d'audit qui se met en place par le biais de cycles. Chaque audit s'étend pendant une période déterminée. On a des audits pour les opérateurs d'enregistrement et pour les bureaux d'enregistrement. Ces obligations concernant l'abus de DNS ne font pas

encore partie des audits parce qu'elles ne sont pas encore en vigueur. En 2018-2019, nous avons mené des audits qui se sont focalisés sur les obligations liées à l'utilisation malveillante du DNS pour les opérateurs de registre. On a fait en 2021 la même chose pour les bureaux d'enregistrement et nous gardons une certaine souplesse pour ces audits qui peuvent se focaliser à l'avenir sur des questions concernant la conformité par rapport aux abus du DNS.

NICOLAS CABALLERO : D'autres questions centrales?

SUSAN CHALMERS : Susan Chalmers au micro. Si j'ai bien compris, les séries d'audit pour les bureaux d'enregistrement de 2024 viennent de commencer. Y aura-t-il une autre série d'audits concernant la conformité en 2024, à la lumière des amendements en matière d'utilisation malveillante du DNS, qui entreront en vigueur le 5 avril?

LETICIA CASTILLO : Leticia au micro. Vous voulez dire un autre audit pour les opérateurs de registre? Je vais demander à mon patron de répondre à cette question.

JAMIE HEDLUND : Jamie au micro. À la lumière des nouveaux amendements, comme vous l'avez bien dit, nous avons clos la série d'audits pour les bureaux d'enregistrement et nous sommes en train de mener des audits auprès des bureaux d'enregistrement. Dans notre budget, le plus grand

nombre de nos effectifs sont consacrés à ces audits, justement, car nous menons deux audits par an. Donc vous imaginez qu'avant nos audits se focalisaient uniquement sur les obligations existantes en matière d'abus du DNS. Alors qu'avant, ces audits concernaient l'ensemble des obligations. Or, les changements intervenus jusqu'à présent pourraient changer un peu la donne. Mais je ne vais pas... Je ne peux pas anticiper qu'une nouvelle série d'audit puisse être lancée pendant l'année 2024. Nous allons lancer cette autre série d'audit pendant l'exercice fiscal 2025, car il faut également laisser un peu de temps aux parties contractantes de se mettre en conformité avec ces obligations.

SUSAN CHALMERS :

Susan Chalmers au micro. Merci beaucoup pour cette réponse. Je voudrais apporter un peu plus de contexte à la lumière de nos discussions avec les parties contractantes aujourd'hui. Actuellement, le GAC a entamé un processus d'élaboration d'un plan stratégique qui comporte des aspects liés à l'abus du DNS. D'un côté, il y a des questions qui sont en cours de traitement au sein du GAC, à savoir si nous serons en mesure de comprendre les conséquences de ces amendements et ceci afin de pouvoir planifier notre travail futur. Je vais essayer de reformuler ma question. Quand est-ce que le département de conformité contractuelle pourrait faire un point d'étape par rapport aux progrès accomplis afin que le GAC puisse comprendre quels sont les progrès et qu'il puisse planifier de manière appropriée?

JAMIE HEDLUND : Jamie Hedlund au micro. C'est une très bonne question. Outre les audits, une autre source d'information, c'est notre rapport mensuel qui sera consacré de manière très détaillée à la conformité en matière d'amendement relatif aux abus du DNS. Nous avons ces rapports qui ont été mis en place, qui ont commencé à être publiés au mois de juin et qui vont couvrir toute la période. Nous le faisons dans un souci de transparence, bien sûr, mais aussi parce que nous considérons que ces informations peuvent être utiles pour comprendre si ces amendements ont été efficaces pour pouvoir identifier des tendances au fil du temps et pour savoir si d'éventuels amendements supplémentaires pourraient être appropriés.

NICOLAS CABALLERO : Nico Caballero. Merci beaucoup, Jamie. Les États-Unis, est-ce que cela répond à votre question? Très bien. Y a-t-il d'autres questions, commentaires, réflexions? Est-ce qu'il y a des commentaires en ligne ou dans la salle? Je ne vois pas de main levée, pas de main levée en ligne dans la salle. Royaume-Uni, s'il vous plaît. Nigel, vous avez la parole.

NIGEL HICKSON : Nigel. Je peux parler à la fin? Je vais donc parler une fois que vous aurez fini votre présentation.

LETICIA CASTILLO : Leticia au micro. Jamie a parlé de nos rapports. Nous avons une page dédiée avec des métriques. En ce qui concerne la conformité de toutes les obligations des contrats, tous les résultats sont publiés. Nous nous

préparons pour lancer un rapport qui sera consacré à l'application des amendements en matière d'utilisation malveillante du DNS. Nous voulons que cela fasse partie d'une série de rapports annuels qui puissent être mis à jour pour voir quelles sont les tendances. On va mesurer le nombre de plaintes reçues détaillées par type d'abus de DNS, nombre de dossiers résolus avec les parties contractantes ventilées par type d'abus, types d'actions mises en place pour atténuer ou pour arrêter ou pour perturber, ou bien si aucune mesure n'a été prise. Nous allons également inclure dans ce rapport le nombre de dossiers qui ont été soumis par des gouvernements dans la juridiction des bureaux d'enregistrement et les résultats de ces dossiers.

Nous allons également continuer à faire des rapports par rapport à ces obligations en matière d'abus du DNS. Je vais m'arrêter ici et donner la parole à Nico Caballero.

NICOLAS CABALLERO : Nico Caballero. Le Royaume-Uni, souvenez-vous qu'il ne nous reste que trois minutes. Soyez bref, s'il vous plaît.

NIGEL HICKSON : Nigel Hickson au micro. Merci beaucoup pour cette présentation très informative. J'ai une question qui m'est venue à l'esprit pendant que je sortais dans le couloir. Il y a un stand de IT.com, qui est basé à Londres. Ils vendent des noms de domaine pas de manière agressive. Ce sont des gens sympas. Et quelqu'un m'a demandé, pendant qu'on discutait, s'il y avait des plaintes par rapport à eux et comment les plaintes étaient

traitées. Si j'avais une plainte par rapport à eux, comment je devrais agir?

LETICIA CASTILLO :

Leticia Castillo au micro. Merci pour cette question. Je ne suis pas très sûre d'avoir compris votre question. C'est une question par rapport au nom de domaine IT.com et vous parlez du sous-domaine qui se trouve dans ce domaine? Et comment soumettre une plainte si le bureau d'enregistrement ne s'occupe pas de cette plainte, et cela au titre du point 3.18 du RAA? C'est ça, votre question?

NICO CABALLERO :

Nico Caballero. Merci beaucoup. C'est la fin de notre séance. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires dans la salle ou en ligne? Je ne vois pas de main levée. Alors merci beaucoup à l'équipe du département de la conformité contractuelle de l'organisation ICANN. Merci Leticia. Merci Jamie. Nous allons faire une pause et profiter du bon café portoricain. Nous serons de retour dans la salle à... et quinze. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]